

A Auch, le 10 juillet 2025

---

## AVIS 2025\_P38 SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCoT DE L'AGENAIS

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-0013 portant publication du périmètre du Schéma de cohérence territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne,*

*Vu la délibération du 22 novembre 2018 portant arrêt du SCoT d'Albret communauté,*

*Vu la saisine sur le projet de SCoT arrêté reçue le 20 mars 2025, ,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-8, L132-11 et suivants.*

*Vu la délibération 2020-C10 du 22 septembre 2020 ajoutant des délégations de pouvoirs au Président pour émettre des avis,*

*Vu le SCoT exécutoire depuis le 22 avril 2023,*

*Vu la présentation et les échanges du Bureau sur le projet d'avis, par voie électronique du 9 juillet 2025,*

---

Le 15 avril 2025, l'Agglomération d'Agen a saisi le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne pour avis sur le projet de révision du SCoT de l'Agglomération d'Agen arrêté le 20 mars 2025.

### **Points de repère**

Le SCoT de l'Agglomération d'Agen est situé en Nouvelle Aquitaine, dans le département du Lot et Garonne. La ville centre est Agen. Après la fusion entre l'Agglomération d'Agen et la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (01.01 2022) le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a été dissout et l'Agglomération d'Agen a pris la compétence « Élaboration, suivi et mise en œuvre du SCoT du Pays de l'Agenais ». Il compte 44 communes. Le SCoT de Gascogne compte 3 communes limitrophes du SCoT de l'agglomération d'Agen, Elles sont inscrites dans le bassin de vie d'Agen et sont membres de communauté de communes de la Lomagne Gersoise : Gimbrède, Sempesserre, Pergain-Taillac.

L'évolution du SCoT de l'agglomération d'Agen s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des ordonnances de la loi Elan qui modernise et renforce le SCoT. Aussi il s'articule autour de trois documents pivots :

- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui précise les ambitions politiques
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui précise les conditions d'application du PAS.
- l'annexe dit Rapport de Présentation qui comporte notamment le Diagnostic, l'Etat Initial de l'Environnement, l'Évaluation Environnementale, la Justification des choix, etc.

Par ailleurs, les élus l'agglomération d'Agen ont fait le choix de compléter leur stratégie d'aménagement avec un **programme d'actions** visant à accompagner sa mise en oeuvre du SCoT. Il s'agit d'une pièce du SCoT volontaire qui n'a aucune valeur réglementaire. Pour autant il marque l'ambition politique portée par les élus, de mettre en oeuvre les objectifs du SCoT. Aussi, il propose des en cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique et avec le Documents d'Orientations et d'Objectifs et précise, notamment les actions prévues sur le territoire, qu'elles soient portées par la structure en charge de l'élaboration du SCoT ou tout acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en oeuvre en prenant en compte les compétences de chacun.

### ***Le projet de SCoT dans l'agglomération d'Agen***

Le projet de révision du SCoT de l'Agglomération d'Agen a été, motivée notamment au regard de l'analyse des résultats de l'application du SCoT approuvé en 2014, des évolutions règlementaires nationales et locales (LCR, SRADDET Nouvelle Aquitaine, Plan de Paysage du Pays de l'Agenais, Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ... **et du développement de coopérations à la carte avec les EPCI voisins en fonction de certaines thématiques (l'attractivité, les déplacements, la ressource en eau, la continuité écologique).**

Le projet de SCoT révisé de l'agglomération d'Agen s'inscrit à l'horizon 2046. Il revoit complètement l'objectif démographique passant de 25 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (SCoT 2014) à 3 000 à horizon 2046. En conséquence le nombre de logements est aussi revu à 880 logements par an.

Le SCoT révisé renforce l'objectif de sobriété foncière, en cohérence avec les lois. Il définit une trajectoire en trois temps en déclinant des objectifs progressifs par décennie, un objectif de réduction de la consommation foncière de -52% d'ici 2030, puis de réduction de l'artificialisation entre 2031 et 2040 et entre 2041 et 2050. Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire permettant d'atteindre le zéro artificialisation nette en 2050. Il s'agit de ne pas dépasser 290 ha de consommation foncière à l'horizon 2046. La consommation foncière est portée collectivement selon un principe de solidarité et de mutualisation. La territorialisation est déclinée à travers le PLUI élaboré conjointement.

Le projet s'articule autour de 3 ambitions :

- Accélérer les transitions climatiques et écologiques
- Conforter l'Agglomération d'Agen comme territoire structurant de la Moyenne Garonne. Il s'agit de développer le rayonnement de l'agglomération
- Faire de l'Agglomération d'Agen un territoire soucieux de la santé et du bien vivre de ses habitants

- 1. Accélérer les transitions climatiques et écologiques.** Il s'agit de **réduire la vulnérabilité** du territoire au changement climatique (préservation et renaturation - habitats naturels, services écosystémiques - protéger les espaces forestiers et agricoles, leviers majeurs d'atténuation du changement climatique), de **gérer plus durablement les ressources** (préservation et optimisation de la ressource en eau, réduction du rythme

d'artificialisation, organisation de la sobriété foncière dans le PLUI), de **ménager les paysages** emblématiques (Plan Paysage) et de **construire un territoire sobre en énergie** (réduction des consommations, développement mix énergétique, développement de l'emploi, organisation filières alimentaire de proximité).

2. **Conforter l'Agglomération d'Agen comme territoire structurant de la Moyenne Garonne.** Il s'agit de **développer le rayonnement de l'agglomération** (anticipation arrivée du TVG / association Club TGV, accompagnement des grands projets, affirmation de l'offre équipements, services ... d'une ville moyenne). Il s'agit aussi **d'accompagner et d'organiser le développement de l'agglomération** en s'appuyant sur une armature urbaine confortée et en les relations avec les **pôles structurants voisins, notamment Lectoure et Fleurance.**

Il est également question **d'affirmer la volonté de maintenir les équilibres Rive Droite/rive Gauche, d'accueillir de nouveaux habitants (+3000)** et de produire 8800 logements diversifiés (parcours résidentiel, demande sociale) en s'appuyant sur l'existant, sur l'armature, sur les enjeux liés aux risques naturels et sur 2 périodes :

- 2026-2035 : 7 200 logements / décohabitation
- 2036-2046 : 1 600 logements / accueil de nouvelle population

Pour conforter l'Agglomération d'Agen, le PAS vise à **Répondre aux besoins économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique**, en accompagnant le développement économique par une offre foncière adaptée (hiérarchiser l'offre de foncier économique, conforter l'agriculture en tant qu'activité économique/ MIN d'Agen -Boé/ marché aux bestiaux), en s'appuyant sur la transition numérique (connexion très haut débit, développement de tiers lieux).

Il s'agit également **d'Accompagner la transformation du modèle commercial** qui cumule un surdimensionnement concentré dans le cœur d'agglomération (Agen Sud-Boé / Bon Rencontre-Castelculier), un déséquilibre au regard de l'armature et des mutations du commerce, vers une offre plus qualitative et locale, orientée vers les centralités et les zones existantes. Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) permettra de définir la stratégie d'accueil commercial pour garantir la présence d'une offre « de proximité » (consolidation du maillage commercial existant) et la recherche d'une complémentarité de l'offre commerciale entre les centralités et les secteurs d'implantations périphériques, sans créer de concurrence stérile et en visant une meilleure intégration du commerce dans le cadre urbain et un environnement de qualité :

De plus, conforter l'agglomération c'est **Affirmer l'accessibilité du territoire et construire une mobilité durable**, en organisant la cohérence et les continuités des offres de mobilités (intermodalité), en maîtrisant les besoins de mobilité par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées (recentrer l'urbanisation) et en permettant à tous de se déplacer dans les meilleures conditions, à moindre coût et en réduisant la voiture individuelle au quotidien.

Enfin, pour conforter l'agglomération, il s'agit **d'Affirmer une véritable politique touristique** au service du territoire, en permettant le développement du tourisme sous toutes ses formes (mise en réseau/complémentarité, labels) et en diversifiant l'offre d'hébergement pour répondre à des besoins variés.

3. **Faire de l'Agglomération d'Agen un territoire soucieux de la santé et du bien vivre de ses habitants.** Il s'agit de **Favoriser une urbanisation maîtrisée et de qualité** en s'appuyant sur la labélisation de dispositifs nationaux de revitalisation pour faire du renouvellement urbain et de la résorption de la vacance les principes prioritaires de développement du territoire et pour améliorer le cadre de vie des centralités en trouvant un juste équilibre entre compacité et fonctionnalité urbaine et nature en ville. Il s'agit

également de **Préserver et valoriser les paysages** comme bien commun, support de l'identité, de biodiversité et de l'attractivité du territoire.

**L'amélioration de l'accès aux services et aux équipements** contribue à répondre aux enjeux de santé en confortant l'offre d'équipements et de services structurants à l'échelle de l'Agglomération, en luttant contre les déserts médicaux.

Il est également question de **Limiter l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances** en veillant à la bonne qualité de l'air, en réduisant la vulnérabilité du territoire face aux risques, en développant une nouvelle politique de gestion des déchets (stratégie de gestion des déchets/ réorganisation du traitement sur les 44 communes), en limitant les effets négatifs du bruit et des champs électromagnétiques.

### ***Le SCoT de l'agglomération d'Agen au regard du SCoT de Gascogne***

Le SCoT de Gascogne vise à développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme. Il s'agit d'ouvrir le territoire vers Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine en invitant les collectivités locales à identifier les domaines de coopération (mobilité et transport, développement économique, développement touristique, transition énergétique, alimentation et agroalimentaire...) avec les territoires limitrophes et à initier et renforcer des partenariats de type contrats de réciprocité, conventions de coopérations, projets de territoire qui traduisent la stratégie du SCoT afin de créer des synergies et concourir à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Au-delà de leurs 5 communes limitrophes avec le SCoT de Gascogne et le SCoT de l'Agglomération d'Agen partagent des enjeux liés à la TVB (en tout premier lieu via le Gers et l'Aurouë), au tourisme (Chemins de Saint-Jacques : GR 652 via Podiensis par Pergain-Taillac), à la mobilité (liaison ferroviaire entre Agen et Auch, LGV Paris Toulouse -future gare LGV à Brax et sortie sur l'A62 côté gersois...).

En 2019, un contrat de coopération a été signé entre l'agglomération d'Agen et le Pays Portes de Gascogne comprenant des projets communs pour la mobilité et le tourisme (en exemple est cité la création d'une «vélo-route» reliant Agen et Fleurance), le développement économique, l'agriculture/agroalimentaire, l'agrocécologie, la gestion de l'eau, l'accès à la santé et la formation des jeunes...

Ainsi, des coopérations structurées existent et se développent entre les deux SCoT, notamment avec un travail important de la Lomagne Gersoise. Pour autant les communautés de communes de la Ténarèze et des Bastides de Lomagne fonctionnent également avec l'Agglomération d'Agen, notamment pour la mobilité et la santé.

Les élus du SCoT de l'agglomération d'Agen s'en saisissent concrètement à travers le programme d'actions d'abord dans l'objectif de penser la future gare LGV d'Agen pour la rendre la plus attractive possible. L'objectif de l'action est faire que cet équipement un bénéficie à tous les territoires voisins, à leurs habitants et forces vives.

Ils s'en saisissent ensuite dans l'objectif de développer des coopérations avec les territoires voisins pour travailler à un aménagement du territoire cohérent et équitable avec les territoires voisins, bénéficier de retours d'expériences, partager les outils, connaissances et doctrines. Ils proposent que cette coopération prenne la forme d'un InterSCoT technique ou politique.

### ***Remarque rédactionnelle***

P 23 du PAS on parle de 8800 logements supplémentaires en 20 ans et dans la justification des choix, sont évoqués en p 33, 440 logements par an et en p 78 on évoque 880 par an pendant 20 ans ce qui ne correspond pas à l'objectif inscrit dans le PAS.

### **Proposition d'avis**

Le parti de développer choisi par les élus du SCoT de l'agglomération d'Agen a de l'influence sur le territoire du SCoT de Gascogne sur plusieurs thématiques dont les enjeux nécessitent d'être croisés notamment par le renforcement des coopérations de ces deux territoires. Aussi, au-delà des démarches de planification aux échelles intercommunales des deux territoires, le Syndicat mixte est favorable à la structuration d'un interSCoT réunissant les 2 territoires dans leur mise en œuvres respectives notamment en matière de mobilités, de développement économique (y compris agriculture/agroalimentaire), trame verte et bleue et la gestion des ressources (eau, énergie, alimentation...). **Au regard des enjeux liés à la mobilité (Gare TVG, Ligne Auch / Agen) et ce qui en découle notamment en termes d'attractivité pour les deux territoires de SCoT, cette thématique pourrait faire l'objet des premiers travaux du futur interSCoT.**

**Le Président,**

**Hervé LEFEVBRE**

